

Ecole maternelle de Voglans
Procès-verbal du conseil d'école
Du 7 novembre 2024

Présents :

Mme Février, directrice
Mme Vinet, enseignante
Mme Di-Leo, enseignante
M. Mercier, Maire de Voglans
Mme Bernon, adjointe au maire service éducation
Mme Genaille, représentante des parents d'élèves
M. Dellali, représentant des parents d'élèves
M. Robert, représentant des parents d'élèves
Mme Souli, représentante des parents d'élèves
Mme Zita, représentante des parents d'élèves

Excusés :

M. Ledouit, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme Frappa, représentante des parents d'élèves

Rappel des missions du Conseil d'École :

Le conseil d'école est un organe de concertation entre les parents, les enseignants et les collectivités publiques. Le conseil d'école a plusieurs rôles tels que le vote du règlement intérieur de l'école, les propositions d'amélioration du fonctionnement de l'école, les questions touchant à la vie de l'école comme l'utilisation des moyens alloués, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire ou la sécurité des enfants.

Rappel du rôle des représentants de parents :

3 titulaires et 3 suppléants, seuls les titulaires votent (exemple : le règlement intérieur).
2 autres conseils d'école auront lieu dans l'année en février et en juin.

1- Fonctionnement de l'école

• Bilan de rentrée : Effectifs et situation

À cette date, pour cette année scolaire, l'école compte 25 petits, 28 moyens et 22 grands, soit **75 élèves au total**, répartis par classe de la façon suivante :

27 PS/MS (classe de Mme VINET)
24 MS/GS (classe de Mme FEVRIER)
24 PS/GS (classe de Mme DI LEO)

Depuis le retour des vacances d'automne 2 élèves ont quitté l'établissement.

L'évolution des classes en double niveaux est appréciée par l'ensemble des membres de l'équipe éducative. Elle offre une très bonne dynamique pour l'ensemble des élèves, basée sur le développement de l'empathie et l'entraide. Elle permet aux plus âgés de consolider leurs apprentissages en verbalisant leurs connaissances aux plus jeunes : utilisation d'un vocabulaire claire, précis et organisation des idées. Quant aux plus jeunes, les apprentissages sont stimulés par une envie de ressembler à leurs aînés et le vivre ensemble s'acquière par mimétisme avec plus de facilité.

Représentants des Parents d'Élèves : Certains parents nous ont informé que leur enfant regrettait de ne plus être avec l'ensemble de leur camarade de classe de l'année passée. Les enfants et leurs parents souhaiteraient que des temps de récréation et/ou d'activités soient organisés afin que l'ensemble des élèves puissent retrouver sa, son, ses camarades de l'année 2023 – 2024.

Réponse de la directrice : Nous comprenons très bien que ce changement puisse affecter les élèves. C'est pourquoi, nous veillons à ce que les élèves passent toutes les récréations de la matinée ensemble (une trentaine de minutes). De plus, des projets ponctuels s'organisent par niveau, comme par exemple le cycle natation pour les élèves de Grande Section et d'autres projets que nous dévoilerons lorsqu'ils seront un peu plus avancés.

Représentants des Parents d'Elèves : Un représentant des parents d'élève souhaite comprendre pourquoi les récréations de l'après-midi ne sont pas faites ensemble pour doubler le temps partagé entre les classes.

Réponse de l'équipe pédagogique : Les dynamiques des classes sont différentes en fonction des doubles niveaux. Avec les TAP et le temps de sieste, l'organisation des temps d'apprentissage sont différents. Pour exemple, Mme DI LEO profite du temps de sieste des PS pour travailler de façon plus efficace avec les GS. Dans la classe de Mme FEVRIER, le début d'après-midi est dédié à un temps de récréation pour ensuite travailler plus efficacement.

L'équipe pédagogique et la mairie rappellent que les parents ne doivent pas hésiter à communiquer directement avec les institutrices en cas de soucis. Elles restent à la disposition des parents et à leur écoute.

• Élections :

Mme Février rend compte du résultat des élections qui ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024 : **137 inscrits, 84 votants dont 71 votes valides et 13 votes nuls, soit 61,31% de participation.** La liste représentée par Mme Genaille est élue pour l'année scolaire 2024-2025.

• Communication parents-école :

Les parents sont invités à communiquer avec la directrice par mail (maternelle@voglans.fr).

Un cahier de liaison circule entre l'école et les familles lorsque des documents sont à consulter et à nous retourner signés.

La mise à disposition des ordinateurs a permis de faire évoluer la communication enseignante/familles. Les adresses mails des professeures des écoles ont été transmises à chaque famille en début d'année. Les parents doivent désormais prévenir des absences de leur enfant par un envoi de mail à l'enseignante.

• Projet d'école :

L'équipe pédagogique a mené une réflexion sur le projet d'école au cours du premier semestre de l'an dernier. Pour information, le projet d'école est mis à jour tous les cinq ans. De plus, il se décline en 4 axes :

1- Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

- Résolution de problèmes : s'engager dans la tâche de recherche, gagner en efficacité pour diminuer le nombre d'élèves fragiles en résolution de problèmes aux évaluations nationales
- Le travail du vocabulaire et développement des habilités phonologiques : harmoniser les pratiques pour diminuer le nombre d'élèves fragiles en fluence aux évaluations nationales
- L'initiation aux langues : ouvrir les élèves à la diversité culturelle et linguistique en utilisant les compétences des adultes de l'école (enseignantes, parents)
- L'initiation au savoir rouler et à l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) : acquérir les règles et les comportements liés à l'usage de la rue et de la route et apprendre à utiliser les véhicules pour circuler en autonomie et en sécurité

2- Le bien-être de l'élève, le climat scolaire

- Éducation à la santé et à la sécurité : santé des dents, alimentation, hygiène, sommeil / sécurité domestique pour savoir repérer un danger et prévenir les secours
- Tolérance, communication et coopération : apprendre à coopérer, impulser une réflexion sur l'égalité des filles et des garçons, savoir reconnaître et gérer ses émotions pour mieux vivre ensemble, savoir résoudre des conflits de façon non violente

3- Les acteurs et le fonctionnement de l'école

- Traiter collectivement la difficulté des élèves : réfléchir collectivement aux pratiques de différenciation et monter en compétences pour accueillir les élèves à besoins particuliers

4- L'école dans son environnement scolaire et partenarial

- Liaison maternelle/élémentaire : réussir le passage en élémentaire, communication des méthodes utilisées en maternelle pour permettre une bonne compréhension des bases des élèves, utilisation d'outils communs (trousse, lignes d'écriture...), participation à des activités en commun en Grande Section
- Liaison école/famille : à pérenniser, bon climat scolaire
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturel : à enrichir annuellement

• Les collations en milieu scolaire :

Les collations en milieu scolaire sont interdites pour différentes raisons :

- Elles brouillent les messages d'éducation nutritionnelle qui recommandent 3 repas par jour.
- Elles modifient les rythmes alimentaires et incitent les élèves à manger avant que la sensation de faim soit ressentie
- Elles légitiment le grignotage
- Elles constitueraient pour certains une prise alimentaire supplémentaire à l'origine d'un excès calorique et vont ainsi à l'encontre de la lutte contre l'obésité.

Il est toutefois possible pour des raisons médicales de prendre une collation si la demande est faite par un médecin et transmise à l'école (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé).

• Évaluation des élèves :

Les élèves sont évalués tout au long de l'année. Un carnet de suivi des apprentissages du cycle 1 est mis en place de la classe de petite section à la classe de grande section. Ce carnet est composé de feuilles de couleurs indiquant les différents domaines d'apprentissage. A chaque fin de semestre (février et juin), chaque enseignante invite les parents à échanger au sujet de leur enfant. Lors de cette occasion, le carnet de suivi des apprentissages est confié aux parents afin qu'ils puissent le consulter chez eux avant de nous le retourner signé.

2- Projets et vie de l'école

• Projets pédagogiques de l'année 2024-2025 :

Cette année, le thème commun à toutes les classes de l'école est le thème de l'eau. Il guidera certains axes pédagogiques et les sorties de classe.

Activités annulées :

- ***Sortie au Fort de Tamié organisée par l'USEP : Indiana Mômes***, pour les élèves de Moyenne et de Grande Section. Pour cause de mauvais temps, la sortie a été annulée. Elle devrait être reprogrammée le mardi 8 ou le mercredi 9 avril 2025. L'APE finance les licences qui sont les mêmes que celles qui permettront aux élèves de participer à la Mat s'éclate. Le cout s'élève à environ 500€. Des précisions seront apportées une fois le montant réglé.
- ***Cross*** avec l'école élémentaire : les élèves de Grande Section devaient y participer au cours du mois d'octobre mais il a été annulé car il n'a malheureusement pas pu être validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. En effet, il doit respecter les consignes de sécurité liées à l'état "Vigipirate renforcé".

Le plan «Vigipirate renforcé » dit écarlate, explique également que les institutrices soient au portail d'entrée le matin.

Activités réalisées :

- ***Ateliers pâtisserie*** : Au cours de la première période, toutes les classes ont réalisé au moins un atelier pâtisserie avec les parents. Ces ateliers se poursuivront tout au long de l'année.
- ***Défi des écoliers*** : Le 20 septembre 2024, 66,7% des enfants sont venus à l'école à pied, en vélo, en bus ou en covoiturage. Merci à tous les parents qui se sont mobilisés. Pour préparer cette journée, Marie-Lou Pantz, chargée de projet écomobilité scolaire pour Grand Lac, est venue nous parler de mobilité douce grâce à une jolie histoire d'écureuils qui se rendaient à l'école.
- ***Cycle natation*** : Les élèves de Grande Section ont débuté un cycle natation à la piscine d'Aqualac à Aix-les-Bains. Les séances ont lieu tous les lundis et les jeudis de 8h45 à 9h25. Le cycle a débuté le lundi 7 octobre et prendra fin le jeudi 21 novembre. Comme nous nous rendons à la piscine de secteur, il n'y a pas de cotisation supplémentaire à verser par l'école.

Activités prévues :

- ***Spectacle de fin d'année*** : La mairie nous permet de profiter de la salle Terre nue au cours de la matinée du mercredi 20 novembre pour profiter du spectacle "Calico Jack - Une aventure au fil de l'eau". Ce spectacle présenté par Josiane Barré (Planètemômes) permettra d'initier notre travail sur l'eau. L'APE finance ce spectacle entièrement. Le coût s'élève à 435€ TTC.
- ***Photo de classe*** : Les photos de classes auront lieu le matin du mardi 26 novembre. Les commandes seront livrées avant les vacances d'hiver. Les photos des fratries de l'école maternelle sont prévues.
- ***Lecture à la médiathèque*** : Toutes les classes de l'école profiteront à tour de rôle d'un temps de lecture à la médiathèque. Les parents seront invités pour que les groupes de lecture soient restreints.
 - PS/MS : 6 novembre
 - MS/GS : 13 novembre
 - PS/GS : 27 novembre
- ***Cinéma*** : Le mercredi 11 décembre, toutes les classes de l'école se rendront à l'Astrée à Chambéry pour aller voir le court métrage "Mac Pat, le chat chanteur". Cette diffusion de 40 minutes est adaptée aux enfants à partir de 3 ans.
- ***Animation à la médiathèque*** : Toutes les classes se rendront à la médiathèque une fois dans l'année pour assister à une animation (raconte-tapis ou kamishibaï...)
 - Classe de Madame DI LEO : 20 mars de 9h30 à 10h30
 - Classe de Madame FEVRIER : 27 mars de 9h30 à 10h30

→ Classe de Madame VINET : 27 mars de 10h30 à 11h30

– **Spectacles à Malraux** : Les élèves de Moyenne et de Grande Sections profiteront d'un spectacle à l'espace Malraux de Chambéry.

-GS : 30 janvier à 10h00 → De tête en Cape "Dans un espace blanc, deux danseurs évoluent, parés de costumes étonnants, et s'amuse à brouiller les pistes : animaux, princesses ou super-héros, ils révèlent différentes figures reconnaissables et pourtant pleines d'étrangeté."

-MS : 20 février 14h30 → Robot "Deux mécaniciens (Rouge et Bleu) construisent un robot. Dans leur atelier, ils tapent, font du bruit, et les objets s'animent. Un concert pour objet qui interpelle l'imagination...". La Terrasse (presse)

– **Mat s'éclate** : Toutes les classes de l'école, de la Petite section à la Grande section participeront à cette journée organisée par l'USEP où les enfants vont d'ateliers sportifs en ateliers sportifs. Cette rencontre aura lieu le lundi 12 ou le mardi 13 mai.

D'autres activités pédagogiques sont en cours de discussion.

Activités prévues avec l'Association des Parents d'Élèves :

- Marché de Noël : réalisation de petits objets que les parents des élèves pourront acheter.

- Chanson de Noël : une chanson sera chantée le soir du marché de Noël par l'ensemble des élèves de l'école maternelle. Les enfants seront accompagnés par des parents d'élèves qui joueront de la musique.

- Carnaval : Le char du carnaval sera agrémenté de quelques décorations fabriquées par l'école maternelle.

• Budgets :

- Budgets municipaux :

Fournitures scolaires : La participation aux fournitures scolaires est de 48,67€ par enfant. Une première part est calculée selon les effectifs à la rentrée scolaire (76 élèves), sur 4 mois (de septembre à décembre), soit : 1233€.

Le montant pour la seconde partie de l'année dépendra du nombre d'élèves en janvier et du budget 2025.

Le budget alloué est en hausse de 1,09€ par élève par rapport à l'année dernière (2023-2024 : 47,58€).

Transports (sorties scolaires) : 13 000€ sont à partager avec l'école élémentaire sur l'année civile 2024. Il a été convenu que l'école maternelle puisse utiliser un budget de 4000€.

Achat d'un livre à l'occasion de la fête de Noël : 800€ octroyés par la mairie.

- Budgets Association des Parents d'Élèves :

L'APE donne 45€ par élève pour faire vivre nos projets de l'année. Cela représente 3420€.

• Organisation du temps scolaire :

- Rythme scolaire à 4,5 jours :

Représentants des Parents d'Élèves :

Les représentants des parents d'élèves 2024-2025 ont pu prendre connaissance des Procès Verbaux et des comptes rendus des conseils d'école précédents. Ils constatent notamment que :

→ Les jours et horaires scolaires sont déterminés unilatéralement par le maire de la commune.

→ Les votes de janvier 2024 a été consultatif et limité au conseil d'école de maternelle.

→ Le maintien des 4,5 jours a reçu 7 voix pour et 1 voix contre.

Nous nous demandons dans quelle mesure est-ce que les parents des élèves et les Voglansais peuvent-ils donner leur avis concernant le rythme de 4,5 jours ? Depuis quelle année le rythme de l'école est-il passé à la semaine des 4,5 jours à Voglans ?

Réponse de la mairie : La loi prévoit une semaine à 4,5 jours. Les écoles sur 4 jours, font des demandes de dérogations.

En 2014, la semaine de 4,5 jours a été mise en place sur la commune de Voglans. 3 ans plus tard, l'ensemble des parents d'élèves a été consulté pour connaître leur souhait sur le fait de continuer cette semaine à 4,5 jours. La majorité a voté pour. Le sondage de 2017 ne sera pas remis en cause et les parents d'élèves ne seront pas consultés de nouveau sur une remise en cause de la semaine à 4,5 jours.

Lors de la prochaine commission scolaire la question du rythme scolaire et des amplitudes horaires sera de nouveau abordée.

Une conférence est disponible en ligne sur le portail de l'école sur les rythmes scolaires.

- Proposition pour raccourcir l'amplitude horaire à la rentrée 2025-2026 :

Actuellement, les élèves finissent la journée de classe à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il avait été évoqué l'an dernier qu'une réduction de l'amplitude horaire de la journée pourrait être envisagée grâce à l'extension de la cantine et la nouvelle organisation qui en découle.

Après discussion avec L'Adjointe au Maire et la Directrice de l'école élémentaire, nous avons envisagé une réorganisation du temps scolaire de la façon suivante :

-Lundi/ Mardi/Jeudi/ Vendredi : 8h30/ 12h00 - 14h30-16h15

-Mercredi : 8h30/ 11h30

• **Dispositif des petits déjeuners à l'école :**

Il a été observé par l'ensemble des enseignantes, que les élèves avaient faim en fin de matinée. Dans l'hypothèse où la matinée serait prolongée d'un quart d'heure, les enseignantes craignent que la situation se complique davantage. Les enseignantes pensent qu'il y a un réel besoin pour les enfants à ce que le petit déjeuner soit un repas qui puisse davantage convenir aux besoins nutritionnels des enfants en limitant au plus possible le sucre rapide qui entraîne une excitation puis des fringales rapidement au cours de la matinée.

Après discussion de cette situation avec l'Adjointe au Maire et la Directrice de l'élémentaire, qui rencontre les mêmes difficultés avec les élèves plus âgés, nous avons essayé de réfléchir à une solution alternative temporaire : le dispositif des petits déjeuners à l'école.

Ce dispositif est une démarche engagée par la mairie (collecte des fonds et approvisionnement de l'école) et mis en place par l'équipe éducative (enseignantes et ATSEMs). Il permet d'inciter les enfants à prendre une collation équilibrée en arrivant le matin à l'école, afin qu'ils prennent l'habitude de manger un aliment qui restreindra les fringales de la matinée. Cette collation est prise dès le début de la matinée, et non en milieu de matinée, ce qui n'incite pas au grignotage. Ce dispositif est autorisé par l'Éducation Nationale.

Remarque des RPE : Il est sans doute opportun de sensibiliser les parents sur l'importance du petit déjeuner complet et équilibré. La composition de ce dernier a une véritable incidence sur le bon déroulement de la matinée et l'efficacité des apprentissages.

3- Travaux et sécurité

• **Sécurité :** (éduquer les enfants et les adultes à réagir s'il arrivait quelque chose de grave)

Un exercice attentat intrusion a eu lieu le mardi 1 octobre 2024. J'ai fait remonter à la mairie qu'il nous manquait une clef pour fermer une porte de la nouvelle classe (celle de Madame Vinet) qui donne sur les toilettes.

Remarque de la mairie : La clef sera confiée à l'école rapidement.

Un exercice incendie a été réalisé le mardi 8 octobre 2024.

Il restera un exercice PPMS risques naturels et technologiques et un autre exercice incendie, sans que les enfants ne soient prévenus, à réaliser durant l'année scolaire.

• **Le numérique à l'école**

-**Ordinateurs portables :** Encore merci à la mairie pour les ordinateurs portables donnés à chaque enseignante. Afin d'utiliser pleinement leur potentiel, un antivirus ainsi que le pack office ont été installés par un parent de l'école l'an dernier. De plus, l'équipe pédagogique souhaiterait que quelqu'un puisse les relier à l'imprimante car sinon les impressions doivent partir de l'ordinateur de la direction. Cette fonctionnalité permettrait de gagner de temps et de simplifier l'organisation.

- **Vidéoprojecteur :** Merci pour le nouveau vidéoprojecteur qui remplace celui qui a rencontré un problème de ventilation fin septembre et qui est malheureusement hors d'usage depuis. Cet outil permet à la fois de diffuser du contenu pédagogique qui évite des impressions papier et une transmission rapide et ludique de certains apprentissages (vocabulaire, langue, sécurité, phonologie, problèmes de maths...) et permet également de gagner en efficacité pour les réunions avec les parents (réunion de rentrée, préparation de sorties...). L'équipe pédagogique souhaiterait savoir s'il sera possible de demander deux autres vidéoprojecteurs (un par classe) au prochain budget ?

Réponse de la mairie : La question sera abordée au budget de 2025.

- **Beneylu :** Les premiers mois d'utilisation de l'ENT sont positifs. Pour le moment Beneylu sert à partager des photos à travers un blog protégé, pour les enseignantes qui le souhaitent. Il n'est pas encore mis en place pour communiquer avec les parents.

• **Hygiène de l'école**

Cette année le ménage est fait par une équipe externalisée à la mairie. L'équipe éducative a fait remonter plusieurs fois un manque d'hygiène. La mairie a toujours été réactive pour faire remonter les informations au service externalisé. Nous espérons que les manquements du service de ménage ne se poursuivront plus.

● Régulation thermique du bâtiment

Représentants des Parents d'Élèves :

Les représentants des parents d'élèves 2024-2025 ont pu prendre connaissances des P.V. et comptes rendus des conseils d'école précédents. Le sujet des fortes chaleurs a été évoqué à plusieurs conseils.

Des engagements ont été pris par le Maire. En parallèle, des actions mise en place par l'équipe pédagogique et/ou des élus, certains parents d'élèves ont pu participer à la mise en œuvre d'éléments provisoire de protection (bâches).

M. le maire a pu indiquer lors d'un conseil que « le principe de régulation thermique mis en place pour la médiathèque (géothermie et vitrages thermiques) pourrait être appliqué à l'école maternelle, mais il faut attendre le retour d'expérience pour valider qu'il est vraiment efficace ».

- Les RPE souhaitent recevoir le retour d'expérience « médiathèque » et savoir si les élus ont pu « mettre » au budget les investissements liés au remplacement des vitrages de l'école.
- Les RPE souhaitent également savoir si d'autres solutions telle que la végétalisation de la cour et des écoles ont été mis au budget.

Réponse de la mairie : Les baies vitrées de la classe des PS/MS ont été changées donc le problème de forte chaleur devrait être radicalement résolu.

Les mêmes doubles vitrages de la médiathèque (très performants) vont être installés pour la classe de PS/GS et la classe de MG/GS. L'installation de BSO ou des avancées de toit sont envisagés.

Représentants des Parents d'Élèves :

Souhaitant devenir force de proposition, les représentants des Parents d'élèves s'interrogent sur leur légitimité et leurs moyens d'actions.

En effet, au-delà de la relation entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves, M. le Maire dispose seul du pouvoir d'autoriser un tiers à avoir accès aux locaux scolaires.

A l'image du sujet « forte chaleur » les RPE pourront durant l'année proposer à la Mairie et aux enseignants des solutions efficaces et chiffrées.

Dans cette dynamique, les Représentants des Parents d'Élèves, souhaitent savoir comment ils pourraient avoir l'autorisation, si cette dernière peut être octroyée (mail, appel ou autres), afin de leur permettre – au besoin – de recevoir rapidement l'autorisation d'accès – avec ou sans un tiers - aux locaux scolaires.

Conscient des risques liés à la sécurité et l'intégrité des enfants, sensible au cadre réglementaire et aux plans de sécurité en cours (Vigipirate)... les demandes d'autorisations des RPE seront faites avec parcimonie.

Réponse de la mairie : Les parents ne pourront pas avoir l'autorisation de rentrer dans le bâtiment pour une question de sécurité. Lors de la commission scolaire, les modalités des moyens d'actions des parents seront précisées.

● Mobilier et travaux de l'école

Merci pour la nouvelle classe qui permet d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. La classe propose de beaux volumes et un espace de plein pied qui permet plus de sécurité que l'ancienne classe. Merci également pour le préau qui nous permet d'aller en extérieur lorsque la météo n'est pas clémente.

- Liste de la demande des travaux à faire :

→ Est-il possible de remettre un téléphone dans la classe de la Directrice afin de pouvoir répondre aux éventuels appels et d'être prévenue lorsqu'un parent est au portail et que la classe est en récréation ou en salle de motricité ?

Réponse de la mairie : Il sera installé dans les semaines avenir.

→ Est-il possible d'installer une plateforme sous le socle en métal dans la nouvelle récréation pour que les enfants ne se fassent pas mal à la tête en courant dessous ?

Réponse de la mairie : Un tableau à craies sera installé pour combler cet espace et que les élève ne puissent plus courir dessous.

→ Est-il possible d'installer des pinces doigts aux portes des toilettes qui donnent vers l'extérieur ?

Réponse de la mairie : C'est en cours

→ Quand est-ce que la porte de l'abri à vélos sera posée ?

Réponse de la mairie : Les mesures ont été prises, les abris vont être faits sur début 2025.

→ Serait-il possible de peindre des jeux au sol en extérieur ?

Réponse de la mairie : C'est un grand oui. Il faudra travailler avec le Service Technique en amont du projet.

→ Serait-il possible d'installer des étagères dans les classes de Madame DI LEO et de Madame VINET, au-dessus de l'évier ? Des étagères au fond de la classe de Madame DI LEO ? Et des meubles de rangement dans la nouvelle

classe de Madame VINET ?

Réponse de la mairie : C'est prévu en 2025

4- Autres questions des Représentants de Parents d'Élèves

Représentants des Parents d'Élèves :

Des parents nous interrogent et s'inquiètent sur le comportement « violent » de certains élèves sur leur enfant. Prenant connaissance de ce sujet, les R.P.E. souhaitent savoir si vous rencontrez des problèmes particuliers avec certains enfants ?

Imaginant que vous êtes vigilants aux problèmes de violence et/ou de harcèlement, faites-vous face, cette année à plus ou moins de problèmes de ce genre ?

Avez-vous ou comptez-vous développer des outils particuliers ? Comment traitez-vous ces difficultés avec les enfants et les parents concernés (acteurs de violence et victimes) ?

Réponse de la directrice : Pour répondre aux comportements violents de certains élèves envers d'autres nous utilisons des approches variées. Nous apportons une réponse immédiate lorsque nous en sommes témoin : élève écarté, apaisement des émotions, verbalisation sur les bons comportements à adopter, accompagnement des messages clairs (incitation à la communication non violente). Un travail est également engagé de façon permanente sur la compréhension des émotions et du vivre ensemble : lecture d'histoires, engagement de discussions suite aux lectures, explicitations de situations concrètes vécues collectivement à l'école, débats philo pour les plus grands.

Lorsque des situations de harcèlement sont connues, nous nous référons au quatrième axe du plan de prévention harcèlement : sensibiliser, former, prévenir, prendre en charge. Nous utilisons une grille pour reconnaître les signaux faibles d'harcèlement, nous sommes particulièrement vigilantes (ensemble de l'équipe) aux personnes qui entourent la victime, nous responsabilisons les témoins et l'enfant à l'origine du mal être. Ces situations s'accompagnent de prises de rendez-vous avec les parents concernés.

Les maîtresses sont à disposition, il faut absolument en parler. Si l'enfant est en souffrance, la solution se trouvera dans le dialogue avec l'enseignante.

Les représentants des Parents d'Élèves précisent qu'ils se tiennent à disposition des Parents d'Élèves pour les accompagner lors de ces échanges.

Représentants des Parents d'Élèves : Les R.P.E. mais également certains parents souhaitent connaître par classe la journée types instaurée.

Réponse de la directrice : Les journées types de chaque classe ont été communiquées aux parents lors des réunions de rentrée au cours du mois de septembre.

Représentants des Parents d'Élèves : Pouvez-vous svp nous donner quelques chiffres :

- Nombre d'Enfants fréquentant quotidiennement la garderie du matin avec constat des usages et des pratiques (+ ou - le lundi...)
- Nombre d'Enfants utilisant le bus ?
- Nombre d'Enfants fréquentant la cantine ?
- Nombre d'Enfants récupérés avant les TAP ?
- Nombre d'Enfants fréquentant quotidiennement la garderie du soir avec constat des usages et des pratiques (+ ou - le lundi...)

Réponse de la mairie : Les chiffres précis seront communiqués lors de la prochaine commission scolaire.

Représentants des Parents d'Élèves : Nous souhaiterions savoir si le raccordement de la fontaine d'eau à boire sur la médiathèque a été réalisé (problème de goût sur les tuyaux adoucis) ?

Réponse de la mairie : C'est fait.

Représentants des Parents d'Élèves : Nous souhaiterions savoir quelle sera la date pour l'abri à vélos et arceaux vélos côté maternelle ?

Réponse de la mairie : Des arceaux à vélos sont prévus cet hiver pour la maternelle.

La séance est levée à 19h57 pour ce conseil.

La Directrice - Madame Février

La secrétaire de séance - Madame ZITA

Ecole Maternelle
Chemin de Sonnaz
73420 VOGLANS
Tél. 04 79 54 42 99

